

## Communiqué

### **Des subventions lausannoises pour davantage de nature au pied des immeubles privés**

**La Municipalité encourage l'aménagement naturel des espaces verts en mains privées à travers un programme de subventions. Elle incite les habitant-e-s, les associations ou les entreprises à installer des haies d'arbustes indigènes, des prairies fleuries, des petites mares ou encore des arbres fruitiers au pied des immeubles lausannois.**

Depuis ce début d'année, la Ville de Lausanne soutient financièrement de manière ponctuelle la réalisation d'aménagements extérieurs favorables à la nature sur le territoire de la Commune de Lausanne. Les subventions sont octroyées pour des aménagements visant à améliorer écologiquement des espaces verts privés existants.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lausanne gère les espaces verts placés sous sa responsabilité de manière à favoriser la biodiversité : diminution drastique de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, réduction des surfaces tondues au profit de prairies fleuries, plantation d'arbustes indigènes, lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou encore mise en place d'espaces de jardinage pour la population. Or, à Lausanne, la moitié des espaces verts s'étend sur des terrains privés. La Ville souhaite ainsi encourager les propriétaires, les gérances et les habitant-e-s de bâtiments privés de se joindre à ses efforts de promotion de la nature en ville.

Des subventions de CHF 200.- jusqu'à hauteur de CHF 10'000.- par projet seront ainsi octroyées – jusqu'à épuisement du fonds de CHF 100'000.- - pour des aménagements tels que la plantation d'arbres et arbustes indigènes, la plantation d'arbres fruitiers haute-tige, le remplacement de haies d'arbustes exotiques par des haies d'arbustes indigènes, l'installation de prairies fleuries, l'installation de mares et autres biotopes de valeur pour les espèces sauvages indigènes. L'octroi de subventions sera accompagné de conseils ciblés et de cours dispensés par le Service des parcs et domaines, destinés aux maîtres d'ouvrages intéressés. La participation des habitant-e-s à l'aménagement et à l'entretien est vivement encouragée.

L'opportunité d'un octroi, les conditions y relatives ainsi que des recommandations pour l'amélioration écologique des espaces verts privés sont à consulter sur [www.lausanne.ch/subventions-nature](http://www.lausanne.ch/subventions-nature)

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture, 021 315 52 00**

Lausanne, le 27.02.2020

Bureau de la communication  
Hôtel de Ville  
Case postale 6904  
1002 Lausanne  
T +41 21 315 25 50  
[presse@lausanne.ch](mailto:presse@lausanne.ch)